

■ **Fondation patronale de prévoyance en faveur du personnel de la Société Eskenazi SA, ci-devant Outillage Eskenazi SA**, à Carouge (GE) (FOSC du 18.06.1997, p. 4232). Les pouvoirs de Artique Josette, jusqu'ici membre du conseil, de même que ceux de Fayolle Claude, sont radiés. Eskenazi Marcel-Charles, membre et président du conseil, signe désormais individuellement. Eskenazi Marc, de et à Genève, membre du conseil, signe individuellement.

Journal no 4854 du 29.04.2003
(00976320 / CH-660.0.747.987-1)